

N°FIN/2022/97**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 47

Séance du 8 décembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Richard ZEIGER
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Nicolas DEILLER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Fonds de concours travaux voirie 2022.**

FIN/2022/97

Conseil communautaire du
8 décembre 2022

Objet : FONDS DE CONCOURS TRAVAUX VOIRIE 2022.

[voir convention de versement en pièce jointe.]

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours,

Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant les programmes voirie 2022 approuvés par la commission « voirie » du mercredi 13 avril 2022,

Considérant les montants du programme voirie 2022 pour la Communauté de Communes du Jovinien :

- pour les travaux d'entretien des couches de roulement = 82 557,10 € TTC,
- pour les travaux annexes de voirie = 450 504,92 € TTC,

Soit un total de 533 062,02 € TTC.

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que les communes de Bussy-en-Othe et Looze ont dépassé les enveloppes de travaux qui leur avaient été attribuées pour l'année 2022,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Bussy-en-Othe et Looze, les montants suivants :

- Bussy-en-Othe = 90 000 € TTC
- Looze = 24 000 € TTC

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Vu la Conférence des Maires et la Commission des Finances du mercredi 30 novembre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

SOLLICITE le fonds de concours « voirie » du programme 2022, auprès des communes de Bussy-en-Othe et Looze, pour les montants suivants :

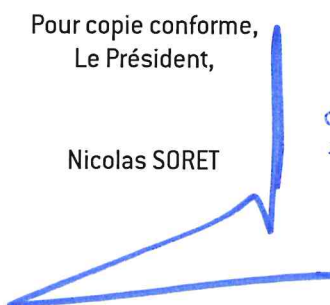
- Bussy-en-Othe = 90 000 € TTC
- Looze = 24 000 € TTC

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de concours,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

